

INSCRIPTION STAGE ENTRAINEMENT Palafrugell (Espagne) 14 au 20 avril 2019

VOTRE IDENTITE

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Tel

Email.....@.....(Dossier envoyé par e-mail)

Club / section : N°licence FFA :

Avant le 28/02/2019	Après le 1/03/2019
..... x 335 € : x 370 € :

VOTRE BUDGET

TOTAL DU SÉJOUR	
ACOMPTE DE 30% DU MONTANT TOTAL A REGLER A L'INSCRIPTION	
SOLDE A RÉGLER AU 15 MARS	

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque bancaire à l'ordre de **ASA**

Montant€

Chèque vacances Montant€

Possibilité 3 mensualités échelonnées de 1 à 3 mois.

INFOS ET RESERVATIONS : Thierry CHATEL - 06.77.04.87.73 - thierry.chatel@hotmail.fr

Fait à, le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

INSCRIPTION VALIDEE A RECEPTION

DU CHEQUE D'ACOMPTE.

AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE

EFFECTUE EN CAS D'ANNULATION MOINS DE 30 JOURS

AVANT LE SEJOUR.

Bulletin à renvoyer signé et accompagné :

- du règlement
- du règlement intérieur du stage signé
- de la fiche sanitaire et de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

**ASA – BP 429
73100 AIX-LES-BAINS**

REGLEMENT INTERIEUR DU STAGE A.S.A. 2019

Le stage organisé par l'ATHLETIQUE SPORT AIXOIS – A.S.A., réservé aux athlètes licenciés du club doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et se dérouler dans les meilleurs conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

- 1) Le programme de stage est fixé par le directeur du stage en liaison avec les intervenants. Il prévoit les plages horaires de séances sur le terrain et des activités annexes (physiques ou d'animation).
- 2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- 3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
 - être ponctuel
 - respecter les heures de couvre feu
 - ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et d'activité
 - baignade nocturne interdite.
- 4) La récupération doit être présente au cours du stage afin que celui ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, de l'hygiène, des soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.
- 5) Le non respect d'autrui et tout comportement portant à l'atteinte à la moralité, l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage pourront être sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.

Le non respect du présent règlement entrainera une exclusion du stage (demande aux parents de venir chercher leur enfant dans les 12h pour les stagiaires mineurs).

A

Le

Prénom – Nom :

signature